

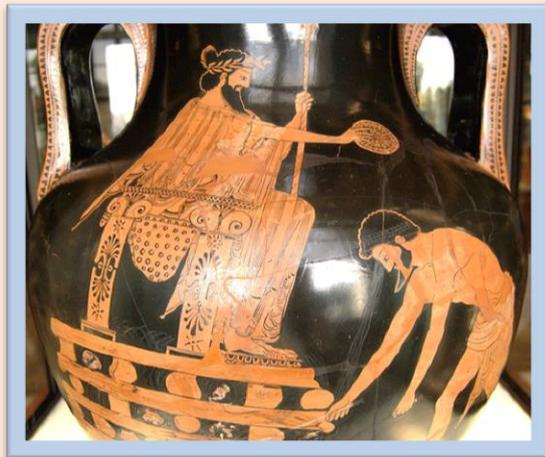
La pauvreté de la richesse ?



A l'instar de la société qui « bafoue » les valeurs de la vie en commun sur une planète en danger pour cause d'excès en tout genre, la colombophilie traverse une profonde crise identitaire. Au point de vaciller dangereusement et de devoir craindre le pire. Retrouvera-t-elle, outre la sérénité indispensable, les valeurs qui ont contribué à son essor ? Ou poursuivra-t-elle à aduler le profit comme seul maître du jeu ?

« *La pauvreté de la richesse ?* » Voilà certes un titre on ne peut plus interpellant qui cependant ne doit rien au hasard. Cette expression choque peut-être, du moins suscite un questionnement ou constitue un simple sujet de curiosité ! Mais que l'on se rassure, c'est le but délibérément recherché par « Coulon Futé » de capter l'attention pour espérer déboucher sur une réflexion.

Une antonymie à première vue !



Cela va de soi que, pour beaucoup de gens, les deux mots « *richesse* » et « *pauvreté* », employés séparément dans un même « *contexte* », traduisent une opposition. Si cette dernière doit être précisée, le qualificatif « *matériel* » sera alors généralement appelé à la rescousse, et ce bien souvent sans la moindre hésitation et sans aucune réticence.

Cette opposition, beaucoup l'ont décriée à juste titre et le font toujours à l'heure actuelle. Ainsi, à titre d'exemples, des proverbes provençaux ne

clament-ils pas que « *Quand le pauvre donne au riche le diable rit* », « *La poularde est du pauvre, et le riche la mange* » ... ? Bref, des citations en tous genres ne manquent pas !

Mais à vrai dire, dans le présent cas de figure, le titre utilisé ne traduit aucune opposition. Loin de là même ! En fait, « *la pauvreté de la richesse* » aurait pu s'intituler « *la richesse de la pauvreté* ». L'emploi de « *de* », un simple et banal mot de liaison reliant les deux antonymes usités, change la donne. Et comment donc !

Avec les compliments !

Armando... vous connaissez ? Si ce n'est pas le cas, c'est à peine croyable. Alors vous en avez certainement entendu parler. Non ! Il faut savoir avant tout qu'il n'est pas le compositeur américain et DJ de musique électronique. Qu'il n'est pas également un footballeur de l'équipe nationale mexicaine. Vous ne le connaissez toujours pas ? Vraiment non ! Et pourtant !



Source : <https://www.bbc.com/news/world-europe-17610896>

Oui et pourtant, *Armando* fut le sujet de très récentes rencontres fortuites de « Coulon Futé » avec des non-colombophiles. C'est tout dire. Mais il est vrai que la presse quotidienne nationale, n'assurant pas de rubrique colombophile en temps normal, en a parlé pendant deux jours, que la télévision a ensuite emboîté le pas en illustrant le sujet à partir des installations du chargé de communication

francophone profitant de l'aubaine.

C'est vrai, il faut le reconnaître, 1 252 000 €, le montant final de la vente d'*Armando*, un pigeon si vous ne le saviez toujours pas, cela ne court pas les rues. Et comment ! Le montant obtenu est annoncé constituer un record et pourtant, dans le cadre d'« *Ace Pigeon Pioneer Club* », un jeune d'origines belges, a été vendu en Chine pour la bagatelle de « 2,78 million euro ». (<https://www.deduif.be/nl/nieuws/james-huang-wins-ace-pigeon-pioneer-club-pigeon-sold-world-record-278-million-euros?fbclid=IwAR1qIrmKFTZCDkkOK8r8OI7kNgOu61i4dLgFvDcn-83jInuWBDYTgIXswQ>). De quoi faire endosser à des amateurs leurs « *gilets jaunes* » pour revendiquer les coûts les moins élevés possibles des bagues, des licences. Des broutilles en fait pour certains ! Il ne faut pas se voiler la face, des colonies ont des fins de saison difficile...

L'exemple d'*Armando*... a de quoi faire regretter, à l'argentier national, l'abandon de l'éphémère règle des 3 % portant sur les ventes de pigeons belges sur le territoire belge. La somme ainsi obtenue au décompte d'une année civile serait sans nul doute pharamineuse et contribuerait à restaurer une souplesse financière fédérale. Mais, à une certaine époque, un lobbying est passé par là !



En outre, une incertitude pourrait titiller logiquement les esprits : la meilleure propagande en faveur d'une colombophilie à « *dépoussiérer* » se résumerait-elle finalement à « *donner du rêve* » ? A faire miroiter, dans le subconscient d'amateurs acharnés, dans le doute ou non, que Dame la Chance ou plutôt Dame Fortune finit par distiller, à un moment donné, ses « *pouvoirs magiques* ». Et ce, parfois sans parcimonie. Mais le 1.252.000 € évoqué, ce n'est peut-être, après réflexion, qu'un simple exemple témoignant de la « *pauvreté de la richesse* ».

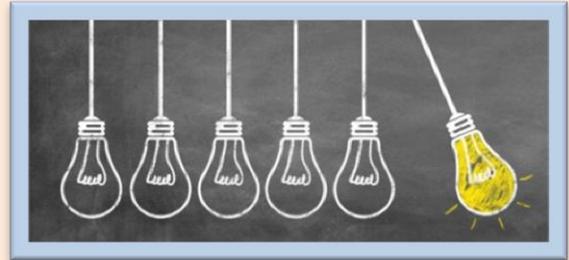
Certes, les performances d'*Armando*, étalées sur deux années, ont été des plus exceptionnelles, les superlatifs manquent pour les qualifier. Elles l'ont « *élevé* » à un niveau « *inatteignable* » pour beaucoup de ses pairs. La concurrence ailée n'ose pas y faire référence, à la limite y songer même. Il faut reconnaître les efforts et les qualités déployés pour la circonstance par l'« *athlète ailé* » de très haut niveau. Et surtout ne pas les occulter au profit d'un montant record. Que de prouesses physiques de la part d'un être chétif pour le commun des mortels, placé sous une guidance humaine à relativiser sans nul doute !

Armando la superstar devrait rester en Belgique, ne pas gagner le pays de la « *Cité interdite* » dans le cadre de la mondialisation et de la libre circulation des « *marchandises* »... Il y resterait, selon les bruits entendus, car il serait, en principe, plus intéressant de vendre ses

progénitures dans le « *Plat Pays* ». « *La colombophilie, terreau d'investissements et de plans d'amortissement* » ! Est-ce un nouveau label fondé ? Un simple gage de propagande ? Une garantie de longévité ?

Une profonde scission !

Le monde colombophile actuel comporte différents niveaux pour cause de profondes divergences. Diverses philosophies non complémentaires existent et cohabitent. Ainsi, un simple regard furtif sur la courbe démographique des licenciés permettrait à certains, selon toute vraisemblance, d'évoquer un remake, adapté au sport ailé bien évidemment, de la polémique qui, à une certaine époque, agita le monde littéraire et artistique. Et ce, en répertoriant notamment les « *anciens* » amateurs d'un côté, les « *modernes* » d'un autre...



Cette classification arbitraire serait à vrai dire beaucoup trop simpliste, beaucoup trop réductrice. Voire à la limite blessante d'une certaine manière car des colombophiles d'un âge avancé ne sont pas pour autant adversaires des nouveautés. Les aînés s'intéressent même de très près aux dernières technologies, aux évolutions apportées aux techniques de jeu, à la gestion en général. Ils aiment se tenir au courant....

Le pourquoi ?



L'élément déclencheur de la disparité humaine dans le milieu ailé n'est autre qu'une certaine forme de « *spéculation* ». Ni plus... ni moins ! Une « *spéculation* » constatée non par le simple fait d'une démarche interrogative sur les conséquences d'une hypothèse à vérifier, mais bel et bien remarquée par une prise de conscience de la présence d'une dramatique et dangereuse dispersion. Un clivage en fait découlant bien souvent d'opération(s) financière(s) dans un marché informé, organisé et structuré en conséquence, de préférence au niveau mondial. Cette particularité est une vérité caractérisant tous les échelons de la pyramide ailée. Tant la spéculation est devenue, de nos jours, un phénomène sociétal, courant, banalisé et faisant fi au départ des plausibles répercussions dramatiques.

Cette « *spéculation colombophile* » définit deux catégories d'amateurs, tous passionnés par leur hobby, cela va sans dire. Deux catégories à vrai dire aux destinées totalement différentes voire opposées, cependant forcées et réduites à devoir cohabiter sous une même bannière fédérale. La première, celle qualifiée de la plus professionnelle à tous points de vue (élite ?), dispose des moyens de ses ambitions, se les donne si le besoin s'en fait sentir. Elle a la particularité d'être la moins développée du point de vue quantitatif. La seconde, même si elle relève d'un comportement sportif professionnel, ne « concourt » pas dans la même catégorie, mais dispose toutefois d'un avantage non négligeable. En ce sens qu'elle s'avère indispensable à la première pour notamment influencer sur le coefficient de probabilité de réussite.

Une origine cernée ?

En fait, un mal taraude la colombophilie. Il réside, entre autres, dans la volonté non feinte - tacite ou non - de la première catégorie d'amateurs évoquée d'imposer absolument son point de vue, d'exercer le lobbying nécessaire pour arriver au décor sportif lui convenant. Des propos émanant de certain(s) interlocuteur(s) sont sans équivoque à ce sujet... *Pauvreté de la richesse ou richesse de la pauvreté ?*

Les récentes décisions sportives prises portant sur les catégories organisables (voir les articles 8 et 11 du RSN en annexe) sont révélatrices. Elles risquent de causer quelques soucis d'organisation aux sociétés. Elles ont entre autres permis de constater le forcing de dernière minute réalisé pour satisfaire une « élite » autoproclamée.

Pour rappel, en février dernier, lors d'une réunion du comité sportif national et d'une assemblée générale nationale, la province d'Anvers a émis la suggestion de rassembler les catégories vieux et yearlings en une seule, une pratique existante au Luxembourg depuis plusieurs années. Ce qui lui fut accordé, mais non rendu obligatoire pour les autres EP/EPR (cela a encore été confirmé ce 20 mars aux EP/EPR par un communiqué du président national en exercice). L'idée unificatrice a frayé son chemin au Nord du pays, mais aussi en terre francophone.

Une tentative de faire le point !

En février également, le comité - au complet - de *l'EPR Hainaut-Brabant wallon*, par crainte de voir sa région distancée par d'autres, a décidé d'introniser une gestion différente des concours en prônant, en vitesse et petit demi-fond, un concours principal vieux et yearlings confondus avec doublages gratuits obligatoires à vieux et à yearlings.

Ce « *relooking compétitif* » n'induit pas la création (pour l'instant ?) d'un championnat supplémentaire portant uniquement sur les concours principaux même si le national propose des championnats nationaux vieux et yearlings réunis tant en vitesse qu'en demi-fond.



Lors desdits concours principaux, les deux premiers marqués peuvent être deux vieux ou deux juniors ou un vieux et un junior, la distinction d'âge disparaissant tout simplement.

Les doublages gratuits rendus obligatoires contribueraient à la tenue des championnats vieux et yearlings comme auparavant. Dans la démarche poursuivie, « *championnite aiguë oblige* »,

une chance supplémentaire (facilitée par l'informatique et sous certaines conditions) serait ainsi offerte d'obtenir un coefficient plus petit. A voir... et à jongler !

De son côté, l'EPR Liège-Namur-Luxembourg, confrontée à la même problématique, a enregistré des réticences. Son comité a finalement emboîté en partie le pas de son homologue francophone. Tous les trois secteurs, Liège, Luxembourg et Namur, organiseront en vitesse et petit demi-fond des concours principaux vieux et juniors confondus. Seuls les secteurs 1 et 2, en l'occurrence Liège et Namur, proposeront un doublage gratuit pour yearlings uniquement.



A la réflexion, il va de soi que, si une société, un groupement souhaite par exemple le maintien d'un championnat pour vieux exclusivement, des accommodements en interne devront être arrêtés.

In fine, la cohérence recherchée en terre francophone (un souci national avance certaines sources EPR) est certes atteinte au niveau des concours principaux, des divergences subsistent encore quant aux doublages.



Pour que faire ?



Le but poursuivi, non ouvertement avoué, consisterait à « fabriquer » des contingents les plus élevés possibles pour permettre des coefficients les plus petits possibles dans la recherche de meilleurs classements à une nuit de panier (vitesse et petit demi-fond) aux championnats nationaux et d'une représentation francophone plus étoffée dans cette discipline aux Olympiades. Une potentielle affaire de business en quelque sorte !

Il ne faut pas en être dupe, un lobbying a été exercé par un nombre assez restreint de colonies, généralement en pôle position géographique et conscientes de l'impact sociétal causé par une performance nationale assurant l'impression de monter dans la hiérarchie. Quant à l'impact financier, faut-il

La pauvreté de la richesse ?

réellement de nouveau en parler ? Il suffit de s'enquérir du nombre de pigeons belges, vainqueurs de concours nationaux (il y en a quelques-uns) ou primés dans les championnats fédéraux (il y en a aussi quelques-uns) restés en Belgique après leur sacre... pour poursuivre leur carrière. Ce nombre est tout bonnement dérisoire.

Un chantier miné ?



L'assemblée générale extraordinaire du 11 mars dernier a élu un nouveau conseil d'administration et de gestion national, désigné, par la même occasion, le « *boss sportif* » des cinq prochaines années en principe. Seuls deux candidats, en l'occurrence les deux vice-présidents nationaux nommés, avaient le droit de postuler.

Aucune candidature spontanée ne survint dans un premier temps. Ce qui, après réflexion, peut paraître surprenant voire à la limite inquiétant d'une certaine manière. Les complexes dossiers sportifs feraient-ils à ce point peur ? On pourrait l'admettre.

La Flandre, par l'intermédiaire du Flandrien occidental **Wim Logie**, n'a pas revendiqué la présidence du comité sportif national, un organe cependant paritaire du point de vue linguistique. Le souvenir de la « *funeste mésaventure* » survenue à **Dirk Schreel** a-t-il pesé dans la décision ?

Denis Sapin, au terme d'insistances répétées, a finalement accepté de porter une « *lourde casquette* » supplémentaire le désignant chef du chantier de restauration sportive colombophile. Une mission qui le met au pied du mur, lui impose de se découvrir, de raisonner sportivement parlant non pas en fonction de sa « *petite* » région, de sa province... mais bel et bien dans l'intérêt vital de tous les colombophiles belges sans exception. Il devra prendre de la hauteur, se hisser au-dessus de la mêlée en relativisant entre autres les propos de toute « *cour assidue intéressée* » à son égard.

Annexe

Art. 8. (AGN 24.10.2012–20.02.2013–23.10.2013–26.02.2014–23.10.2014–25.02.2015–28.10.2015–24.02.2016)

Les concours (ou leur doublage) ne peuvent être envisagés qu'avec un minimum de deux participants, ayant des numéros d'affiliation différents.

Dans une épreuve ne peuvent être organisés séparément que des concours dans les catégories :

- vieux pigeons, yearlings et pigeonneaux

OU - vieux pigeons/yearlings confondus et pigeonneaux

OU - vieux pigeons/ yearlings/pigeonneaux confondus.

Par doublages on entend :

- d'une part les doublages dans une autre catégorie (doublages horizontaux).
- d'autre part les doublages à un autre niveau, par exemple national, interprovincial, provincial, local (doublages verticaux).

Les doublages femelles ne sont plus autorisés sauf pour les concours internationaux.

Pour les concours nationaux, les doublages dans une autre catégorie sont toujours interdits.

Pour tous les concours, les doublages verticaux suivent toujours les catégories du concours principal. Les pigeons doivent obligatoirement être engagés dans leur catégorie (vieux, yearlings, vieux/yearlings, pigeonneaux) en fonction de leur bague matricule.

Les doublages des pigeonneaux dans l'autre catégorie sont autorisés à partir du premier samedi de septembre, sans pouvoir toutefois imposer au participant l'obligation de doubler.

La participation de yearlings à des concours provinciaux, interprovinciaux, nationaux et internationaux, organisés exclusivement pour des vieuxpigeons, est interdite sous peine de déclassement et sanction.

Le non-respect des dispositions prévues par le présent article entraînera automatiquement le déclassement du pigeon et des poursuites à l'encontre de l'organisateur en question.

Art. 11. (AGN 24.10.2012–20.02.2013–23.10.2013–24.02.2016)

La campagne colombophile commence et se termine :

petite vitesse : à partir du deuxième week-end de mars jusqu'à et y compris le dernier week-end d'octobre (entraînements une semaine avant le premier concours)

grande vitesse : du premier samedi d'avril au dernier dimanche de septembre

petit demi-fond du premier samedi de mai jusqu'au et y compris le week-end précédent le dernier concours national.

Les concours pour pigeonneaux sont autorisés à partir du week-end du 15 mai ou à défaut le week-end suivant la date du 15 mai (entraînements à partir du 1^{er} mai).

La date pour débiter avec ces concours peut cependant être postposée par décision de l'Assemblée Générale de l'EP/EPR.

Aucun concours pour pigeonneaux ne peut dépasser les 550 km (à partir du local principal de l'organisateur).

Les concours dénommés "Tour de Belgique" ne peuvent être seulement organisés que les deux derniers week-ends de septembre et les deux premiers week-ends d'octobre.

Tous les championnats, aussi bien nationaux, interprovinciaux, provinciaux que locaux, se termineront le week-end du dernier concours national. A partir du 1^{er} septembre un championnat d'automne peut être organisé. Ce championnat ne pourra en aucun cas et sous aucun prétexte être pris en considération pour le championnat général.

Tous les pigeons, provenant de colombiers où des One Loft Races sont organisés, ne peuvent en aucun cas participer à des concours officiels, organisés par des sociétés affiliées à la RFCB. L'enlogement de tels pigeons dans les sociétés n'est pas autorisé, même pour les lâchers d'entraînements.

1/2